

MESURE 34 – Lettre d'information Mai 2011 — N° 12

ATTENTION : Modifications du CIMA

Depuis le mois de mai les modifications de la révision 2 sont maintenant intégrées au CIMA. La décision remonte à l'automne dernier avec validation par le Comité de Pilotage en décembre. Elles avaient été annoncées dans une lettre d'informations précédente mais non rappelées, ce qui est une erreur de notre part.

Ajout de 2 nouveaux items (profession et caractéristiques de l'accompagnant). Ces items existent déjà dans Calliope mais n'étaient pas jusqu'à présent intégrés dans le CIMA. L'objectif est de permettre une meilleure harmonie avec les cohortes mises en place par la Fondation de Coopération Scientifique.

Ajout de choix possible dans l'item type de l'acte afin d'essayer d'être plus proche de notre pratique quotidienne. Les choix suivants seront possibles (définitions disponibles dans le glossaire) :

- Intervention infirmière
- Intervention assistante sociale
- Intervention psychologue
- Intervention orthophoniste
- Consultation avec annonce du diagnostic
- consultation avec annonce du diagnostic de la MA
- Consultation avec bilan neuropsychologique

Item IADL: Seul les items Aptitudes à utiliser le téléphone / Moyen de transport / Responsabilité à l'égard de son traitement / Aptitude à manipuler l'argent, sont conservés. Il n'est pas nécessaire de remplir les 4 autres items pour pouvoir envoyer le CIMA. Les règles de cotations ne changent pas (cf. glossaire).

Item : Année de la Première Consultation*

Cette donnée répond à la question : « indiquer l'année de la première consultation pour plainte cognitive et/ou comportementale quel que soit le diagnostic et quel que soit le lieu de la consultation ».

Ce champ devient **obligatoire**. Il faut marquer l'année en essayant d'être le plus précis possible.

Si la consultation est faite lors du premier CIMA, marquez l'année en cours. Cet item a pour objectif l'identification immédiate des nouveaux patients de l'année et permet de connaître approximativement le début des troubles du patient. De plus, il permet de calculer le premier diagnostic dans la BNA à partir de l'année de la 1^{ère} consultation. Cet item existait déjà sous le nom "Année du 1er diagnostic". Pour les utilisateurs de Calliope cette donnée figurait « dans diagnostic principal niveau 1 ».

Le glossaire ainsi que la version « papier » du nouveau CIMA sont disponibles sur le site :

<http://www.cmrr-nice.fr/?p=expo-alzheimer>

Ou par simple demande email à :

contact@banque-nationale-alzheimer.fr

COMMENT ENVOYER DES CIMA

Pour les utilisateurs de Calliope

- **Obtenir les identifiants** de connexion au site de **E-learning** : Faire une demande à Kappa Santé, Calliope@kappasante.com (Tel : 01 55 35 97 84)
- **Suivre la formation** de E-Learning : Elle comprend une information sur les modalités de déploiement de la mesure 34, des nouvelles fonctionnalités CIMA dans Calliope par le référent CIMA du centre au minimum, idéalement par tous les utilisateurs Calliope .
- Une fois la formation en E-learning validée, **Calliope-CIMA peut être activé**. Le centre peut commencer à générer des CIMA et à les adresser à la BNA.

Pour les non utilisateurs de Calliope

- Une formation à l'outil Calliope-CIMA est recommandée avant la formation de E-learning . Kappa Santé organise dans ses locaux, des journées de formation à Calliope .
- Si un centre ne peut se déplacer à ces formations, une autoformation est possible à distance.
- Une fois la formation à Calliope-CIMA réalisée, la procédure est équivalente aux centres utilisateurs de Calliope.

Pour les centres souhaitant utiliser d'autres logiciels que Calliope

- Les spécifications ont été réactualisées au 16/01/2010 Vous pouvez les obtenir en vous connectant sur le lien : <http://www.banque-nationale-alzheimer.fr/csp/bna-public/Kanope.Modules.Bna.Pages.demandeSpecs.cls>

Coordination : CMRR, Département de Santé Publique et Direction des Services Informatiques

Centre Hospitalier et Universitaire de Nice.